

C
H
A
N
C
E
L
L
E
R
I
E
&
G
A
R
D
E
D
E
S
S
C
E
A
U
X

République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX



SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE
DIRECTION DE CHANCELLERIE ET GARDE DES SCEAUX

ACTE AUTHENTIFIÉ N° 0649/2024

L'an deux mille sept et quatre le 18 jour du mois de MARS;

Nous soussigné, LIEMA IMENGA Jean - Raphaël Directeur-Chef des Services de Chancellerie et Garde des Sceaux du Ministère de la Justice et Gardes des Sceaux à Kinshasa/Gombe, agissant conformément à la loi des Finances n° 22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023, ainsi qu'à l'ordonnance-loi n° 18/003 du 13 Mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central, certifions sur base des clauses ci-après insérées que :

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES
JEUNES CONGOLAIS POUR L'ACCES A LA SANTE AJAS ASSL
nous ont été présentés ce jour, à Kinshasa par :

- 1. MUKEDI M'YANOU JONATHAN
- 2.

Comparaisant en personne en présence des MARQUENT THERESE et MARI ZAKUANI, agents de l'Administration centrale, réunissant les conditions exigées par les statuts des agents de carrière des services publics de l'Etat et par la loi en la matière, témoins à ce requis et résidant à Kinshasa ;

Lecture du contenu de l'acte susmentionné a été faite par nous, tant aux comparants qu'aux Témoins

Le(s) comparant(s) pré-qualifié(s) persiste(nt) et signe(nt) devant témoins et nous que, l'économie du document à authentifier renferme bien l'expression de leur volonté qu'ils sont seuls responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité du Bureau-Authentification et du Directeur - Chef des Services de la Chancellerie et Garde des Sceaux.

et revêtu du sceau du Bureau-Authentification du Ministère de la Justice et Garde de Sceaux à Kinshasa/Gombe.

En foi de quoi, le présent acte vient d'être signé par les comparants, témoins et nous, et revêtu du sceau du Bureau-Authentification du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux à Kinshasa/Gombe

SIGNATURE (S) DE (S) COMPARANT(S)

- 1. MUKEDI M'YANOU JONATHAN
- 2.

SIGNATURE (S) DE (S) TEMOIN (S)

- 1. MARQUENT THERESE
- 2. MARI ZAKUANI

Droit Perçu : 88 760 000 FC
Enregistré par nous soussignés sous le Numéro 0649 Volume

